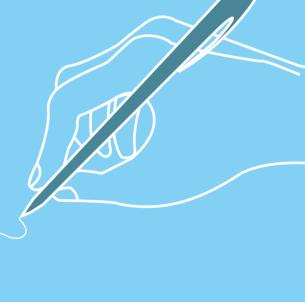


### PLAN CLIMAT AIR ÉNERGIE MÉTROPOLITAIN

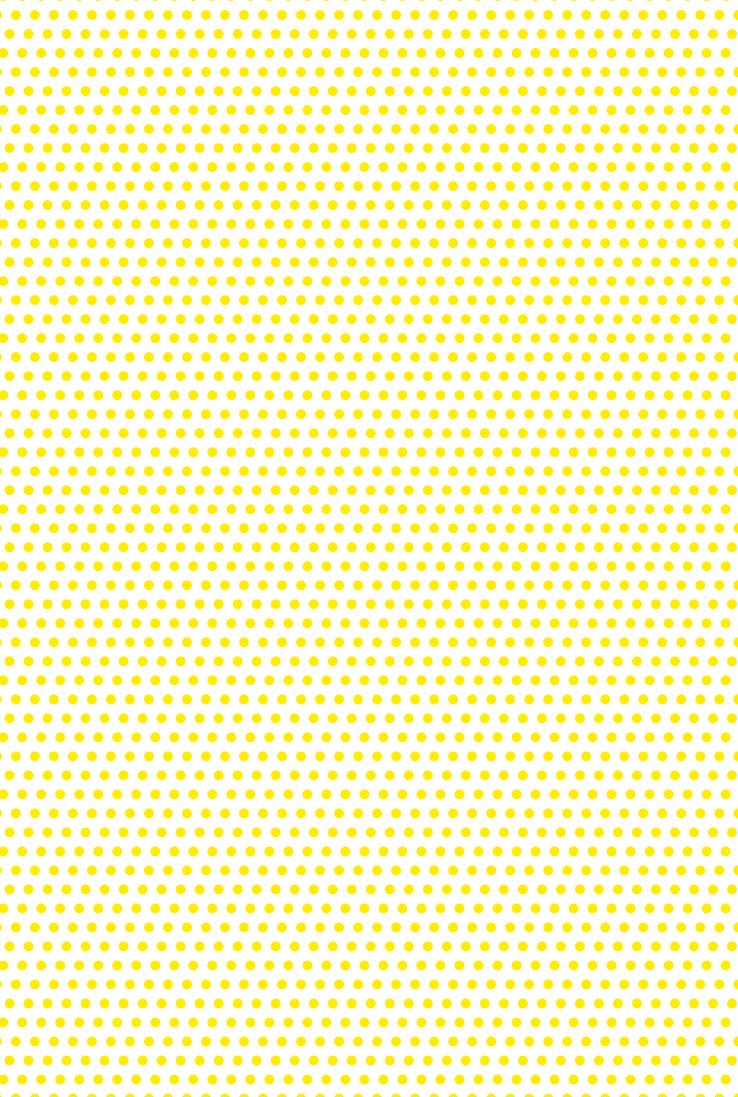
Charte d'engagement des communes 2020-2026

GRENOBLEALPESMÉTROPOLE





COMMUNE DE



### Sommaire

- 4 Introduction.
- **5** Axe 1: s'adapter au changement climatique.
- 7 Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air.
- **10** Axe 3 : valoriser les ressources du territoire.
- 12 Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne.
- 14 Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne.



### Introduction

Le Plan Climat Air Energie Métropolitain (PCAEM), adopté en 2020, définit la feuille de route du territoire en matière de transition écologique et énergétique.

Cette feuille de route est déclinée en cinq axes :

- 1. Adapter le territoire au dérèglement climatique.
- 2. Réduire les émissions de gaz à effet de serre et de polluants atmosphériques du territoire.
- 3. Valoriser les ressources du territoire pour réduire son empreinte carbone.
- 4. Mobiliser les acteurs locaux.
- 5. Renforcer l'exemplarité des acteurs publics.

### L'implication de chaque commune est essentielle à l'atteinte des objectifs du territoire.

En signant cette charte, la commune s'engage en tant que partenaire du PCAEM et formalise, au travers d'un plan d'actions à horizon 2026, sa contribution à cette mobilisation collective.

Elle s'appuie sur les cinq axes du PCAEM, et repose sur trois types d'actions identifiés dans ce document :

	les actions «socles», dont la mise en œuvre est considérée comme essentielle
⊼ <b>î</b> ⊼	les estigns relevant de l'application de toytes de lei qui de desuments de

Des actions relevant de l'application de textes de loi ou de documents de planification à portée réglementaire récents.

Des actions volontaires, choisies librement par chaque commune.

Tа	commune	dь	
Lа	COMMUNIC	ч	

s'engage à mettre en œuvre les actions détaillées ci-après à horizon 2026.

## Axe 1 : s'adapter au changement climatique

### PRÉSERVATION DES ESPACES NATURELS ET AGRICOLES ET DE LA BIODIVERSITÉ

Protéger et valoriser les espaces naturels et agricoles pour atténuer les effets du dérèglement climatique et bénéficier des services écosystémiques qu'ils assurent.

	Communiquer auprès des habitants, en utilisant au besoin les supports métropolitains, sur les enjeux de préservation de la biodiversité et des espaces naturels et agricoles, e sur les actions mises en œuvre.
$ \mathbf{Y} $	
	server la biodiversité et favoriser le développement d'un eau écologique résilient face au changement climatique.
	Contribuer à identifier les réservoirs de biodiversité, corridors écologiques, cours d'eau et zones humides et tout autre espace support de la qualité écologique du territoire, et à les préserver.
<b>∀</b>	
Ma	intenir et accroître la présence végétale dans la ville.
<u>مَأْ</u>	Garantir une part significative d'espaces végétalisés ou perméables pour toute nouvelle construction communale (y compris stationnements), conformément aux dispositions du PLUi.
$\mathbf{Y}$	
left	
Lin	niter l'artificialisation des sols.
	Dans les opérations communales d'aménagement, privilégier la densification et la rénovation du bâti, et limiter l'emprise au sol des nouveaux aménagements, conformément aux dispositions du PLUi.
<b>∀</b>	

### **ADAPTATION**

Agir sur les îlots de chaleur et développer des puits de fraîcheur pour s'adapter aux périodes caniculaires à venir.

Contribuer à l'identification des îlots de chaleur urbain sur le territoire métropolitain.
ticiper et gérer les risques.
Privilégier un urbanisme résilient dans les nouvelles opérations et lors des rénovations noues pluviales, végétalisation, systèmes d'infiltration, architecture bioclimatique, etc., en application du PLUi et des plans de prévention intercommunaux.
Prendre en compte la qualité de l'air extérieur dans les nouveaux aménagements publics et les projets immobiliers conformément aux dispositions du PLUi, et notamment de son OAP air.
server et gérer la ressource en eau.
Respecter les obligations d'infiltration à la parcelle dans les nouveaux projets d'aménagements communaux ou lors des rénovations, conformément au PLUI.
Communiquer auprès du public et des partenaires communaux sur l'enjeu de sa préservation dans un contexte de réchauffement climatique.
courager et accompagner les entreprises de la commune dans daptation de leur activité au changement climatique.

# Axe 2 : agir pour la transition énergétique et l'amélioration de la qualité de l'air

HA	ABITAT
<b>Y</b>	courager la sobriété énergétique sur le territoire communal.
$\mathbf{V}$	
Lut	ter contre la précarité énergétique sur le territoire communal.
$\mathbf{S}$	
	courager la rénovation énergétique des bâtiments privés le territoire communal.
<u> </u>	Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, que les copro- priétés réalisant un ravalement de façade respectent l'obligation d'isolation ou présentent les pièces justificatives dérogatoires.
<u> </u>	Contrôler, lors de l'instruction de la déclaration préalable de travaux, le respect des seuils de performances imposés par le PLUi dans les opérations de rénovation.
	Contribuer à faire connaître le dispositif $Mur Mur$ de rénovation énergétique des copropriétés et maisons individuelles.
$\mathbf{Z}$	
plu	courager le renouvellement des systèmes de chauffage pour ls de performance énergétique et moins d'émissions de gaz à et de serre et de polluants atmosphériques.
=	Contribuer à faire connaître la Prime Air Bois.
_	Contribuer à faire connaître l'Aide Zéro Fioul.
ب	

Pron	nouvoir l'exemplarité pour les constructions neuves.
re	ontrôler, lors de l'instruction de la demande de permis de construire, que le projet especte les règlementations du PLUi (RT2012 -20 % à RT2012 -30 % selon les secteurs) t la réglementation thermique en vigueur.
<b>∵</b>	
MOI	BILITÉ
	ourager une diminution des déplacements en voiture viduelle et de leur impact environnemental sur la commune.
	ontribuer à faire connaître les offres de conseil sur les alternatives à l'autosolisme.
habi	nouvoir les mobilités actives (marche, vélo, etc.) auprès des tants de la commune et faciliter l'intermodalité.
	nouvoir les transports en commun et les usages partagés de omobile auprès des habitants de la commune.
	ncourager et faciliter le covoiturage.
<b>Y</b>	
Enco	ourager la conversion énergétique des véhicules.
lé	ontribuer à faire connaitre le dispositif d'aide à l'acquisition de véhicules utilitaires egers et poids lourds faibles émissions.
<b>♂</b>	
_	pour réduire l'impact du transport de marchandises sur la mune.
<u></u>	

AMÉNAGEMENT
Favoriser une approche environnementale intégrée dans la construction et les opérations d'aménagement.
Favoriser un aménagement du territoire moins générateur de déplacements.     ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓  ✓
Encourager et soutenir le développement de réseaux de chaleur.
Initier ou soutenir la création d'éco-quartiers.
DÉVELOPPEMENT ÉCONOMIQUE
Encourager les entreprises de la commune dans leur transition écologique et énergétique.
<ul> <li>■ Contribuer à faire connaître le diispositif d'aide à l'amélioration thermique de l'immobilier des TPE/PME.</li> <li>✓</li></ul>
ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION
Favoriser et promouvoir la production d'énergie renouvelable par les acteurs locaux.

### Axe 3 : valoriser les ressources du territoire

AGRICULTURE ET ALIMENTATION
Soutenir l'agriculture locale.
Promouvoir une consommation alimentaire locale et de qualité
Faire connaître l'offre alimentaire locale.
Améliorer la qualité de l'alimentation dans la restauration collective publique, et inciter la restauration collective privée à en faire autant.
Mettre en œuvre les dispositions de la loi Egalim concernant la composition des repas, à savoir : - proposer 50 % de produits de qualité et durable, dont au moins 20 % de produits biologiques; - informer régulièrement élèves et parents d'élèves sur le contenu des assiettes; - établir un plan de diversification des sources de protéines, et instaurer au minimum un repas végétarien pour tous par semaine.
Lutter contre le gaspillage alimentaire en établissant un diagnostic puis un plan d'actions. Rechercher un débouché pour les excédents.
JARDINAGE ET COMPOSTAGE
Promouvoir une production alimentaire locale, individuelle et collective.

nciter et initier les habitants au jardinage durable.	
Sensibiliser les habitants à l'éco-jardinage et à la règlementation "Zéro Phyto".  Faire respecter l'interdiction de brûlage des déchets verts.	
Encourager et faciliter le compostage des déchets alimentaire et déchets verts.	es
Contribuer à faire connaitre les points d'apport et les possibilités de mise à disponsatuite de composteurs par la Métropole.	
ECO-CONSOMMATION ET DÉCHETS	
Communiquer et sensibiliser les habitants aux enjeux de la réduction et de la gestion des déchets.	
Communiquer sur la quantité de déchets jetés chaque année par habitant à l'éc de la commune et sensibiliser aux enjeux de réduction / valorisation.	helle
Favoriser le recyclage des déchets, en encourageant le tri et le apports en déchèterie.	es
Lutter contre les dépôts sauvages.  Contribuer à faire connaitre les possibilités de tri des déchets.	
Faciliter et promouvoir la sobriété et le réemploi.	
Sensibiliser les habitants à la sobriété appliquée à la consommation et aux différmanières de repousser la fin de vie des produits.	rentes
Poursuivre une politique de réduction des déchets en encourageant l'éco-consommation.	
₹ 	

## Axe 4 : mobiliser les acteurs et structurer la gouvernance interne

#### MOBILISATION INTERNE ET GOUVERNANCE

Mo	biliser élus et services dans la démarche.
	Impliquer l'ensemble des élus et services dans la mise en œuvre, le suivi et la valorisation du plan d'actions communal.
$\mathbf{V}$	
Org	ganiser la gouvernance interne.
	Mettre en place une instance de pilotage et de suivi du plan d'actions, et désigner un élu et un technicien référents.
_	
	mer les agents communaux.
Sui	vre et évaluer les actions engagées.
	Effectuer un suivi opérationnel annuel, via l'outil de suivi proposé, et ajuster régulièrement son plan d'actions.
	Mettre en place des outils pour s'assurer de la cohérence de tout nouveau projet communal avec les engagements Climat Air Energie de la commune.
	ngager dans le parcours de labellisation Cit'ergie.
<b>∀</b>	
•	

### MOBILISATION DES PARTENAIRES COMMUNAUX

Sensibiliser les structures utilisatrices des bâtiments communaux (associations, écoles, EHPAD, crèches, CCAS, etc.) et les accompagner.

■	Informer les utilisateurs sur leurs consommations en réalisant un suivi énergétique et les questionner sur leurs besoins.
$\overline{\mathbf{Y}}$	
M	OBILISATION DES HABITANTS
	clure chaque année dans le plan de communication de la ville sujets Climat Air Energie.
	Faire connaître aux habitants les offres de conseil sur les thématiques Climat Air Energie. Relayer les dispositifs et services métropolitains dont ils peuvent bénéficier et les actions de mobilisation organisées sur le territoire.  Communiquer sur les actions entreprises par la commune, et son engagement dans le
<b>-</b>	PCAEM.
En	ganiser des évènements autour des thématiques Climat Air ergie ou intégrer des interventions sur ces thématiques lors evènements communaux existants.
$\mathbf{V}$	
l'e	layer, soutenir ou mettre en place des actions d'éducation à nvironnement et au développement durable auprès des enfants des jeunes.
<b>⊻</b>	
	ettre en place une dynamique de concertation citoyenne autour s actions Climat Air Energie conduites par la commune.
$\mathbf{V}$	

## Axe 5 : renforcer l'exemplarité interne

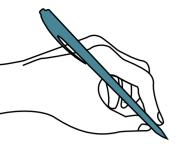
PA	TRIMOINE BATI
Suiv	re et optimiser les consommations énergétiques.
	Mettre en place un suivi des consommations énergétiques de la commune et en faire une présentation annuelle dans les instances communales et auprès des agents. Vérifier régulièrement les programmations horaires et consignes de chauffage des pâtiments, ainsi que la programmation de la ventilation.
Rati	onaliser le patrimoine bâti et mutualiser les usages.
<b>S</b>	
	ouveler les équipements de chauffage, de production d'eau ude sanitaire et d'éclairage.
<b>.</b>	Privilégier la haute performance énergétique et les énergies renouvelables à l'occasion d'un remplacement des équipements.
Rén	over les bâtiments publics.
<b>✓</b> .	Définir une stratégie de mise en conformité du patrimoine communal avec les obliga- cions du décret tertiaire, aux échéances prévues.
Favo	oriser l'exemplarité dans les constructions neuves.
	r pour la qualité de l'air intérieur dans les établissements evant du public.
	Evaluer les moyens d'aération et mettre en œuvre une campagne de mesure des pollu- ants ou une auto-évaluation de la qualité de l'air.

Suivre et réduire la production de déchets dans les bâtiments publics.			
ENERGIES RENOUVELABLES ET DE RÉCUPÉRATION			
Augmenter la part d'énergies renouvelables et de récupération dans le mix énergétique du patrimoine communal.			
Pour les communes desservies par le réseau de chaleur urbain, raccorder au réseau tout nouvel équipement situé dans le périmètre de classement, ainsi que le patrimoine existant à l'occasion d'un renouvellement du système de chauffage ou d'une rénovation.			
Inclure des systèmes de production d'énergie renouvelable pour toute nouvelle construction de plus de 1 000 m² de surface de plancher et sur tous les parkings de plus de 1000 m² de surface aérienne de stationnement.			
<b>∀</b>			
VÉHICULES			
Connaître et rationnaliser la flotte communale de véhicules.			
Suivre les consommations de la flotte communale de véhicules.  Evaluer les besoins et caractériser les usages pour chaque type de véhicule, comme préalable à tout achat de véhicule motorisé.			
Renouveler la flotte communale de manière exemplaire.			
Pour les communes incluses dans la ZFE véhicules utilitaires et poids lourds, se mettre en conformité avec les obligations de la ZFE aux échéances prévues.  Diversifier son parc de véhicules en créant ou élargissant une flotte de vélos de service.			
Mettre les véhicules communaux à disposition d'autres usagers.  ✓			

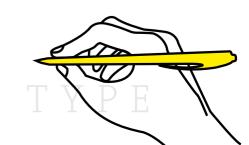
### COMPÉTENCES

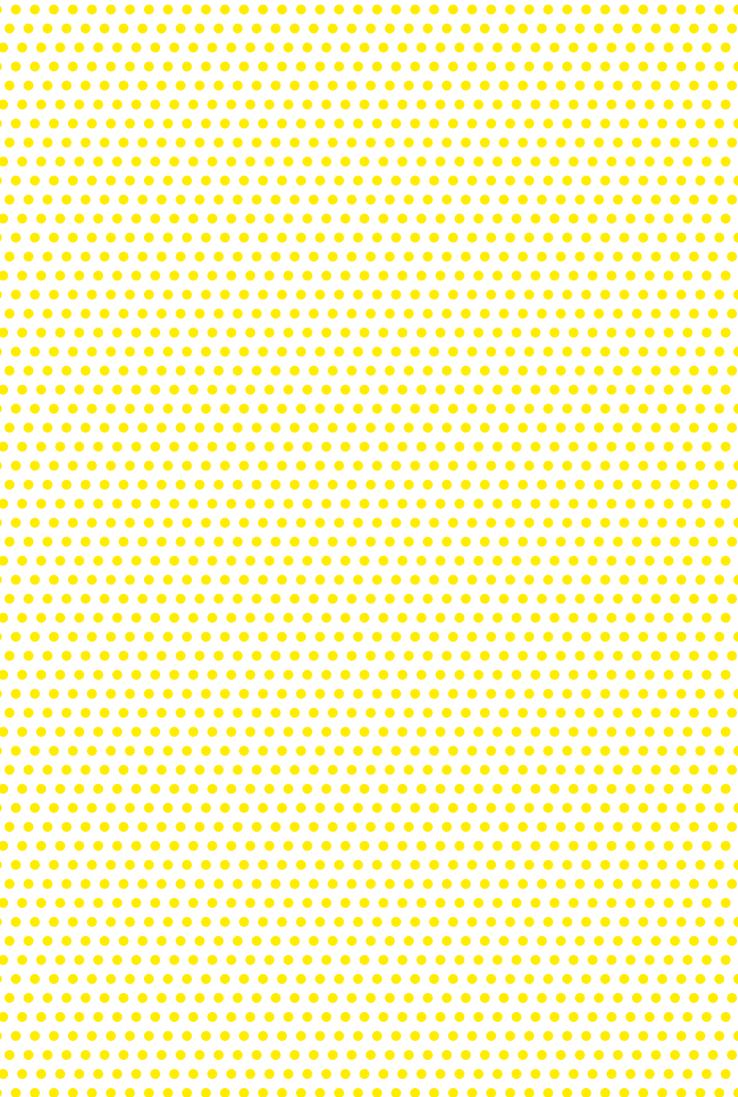
Agi	ir sur l'éclairage public.			
	Suivre les consommations de l'éclairage public.  A l'appui de la fiche «état des lieux de l'éclairage public communal» produite dans le cadre du Schéma Directeur d'Aménagement Lumière, établir un programme de rénovation prenant en compte la vétusté des points lumineux et armoires électriques, mais également les points les plus consommateurs et générateurs de pollution lumineuse. Transmettre les informations sur les évolutions communales à la Métropole, pour une mise à jour des bases de données.			
Mettre en place une gestion durable des espaces verts.  ✓				
$\mathbf{Z}$				
Adopter des pratiques éco-responsables pour la propreté urbaine et l'entretien des locaux municipaux.				
$lefootnote{\mathbf{S}}$				
AE	MINISTRATION EXEMPLAIRE			
<b>∀</b>	nsibiliser les agents et les inciter à la sobriété énergétique.			
Sensibiliser et accompagner les agents à une gestion durable des ressources en eau.   ✓				
$\mathbf{S}$				
$\mathbf{Z}$				
Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une mobilité plus durable.				
	Pour les déplacements professionnels, sensibiliser élus et agents à l'utilisation de mobilités alternatives (vélo, transports en commun, véhicules partagés) et proposer une offre alternative à l'usage d'un véhicule de service.			

Sensibiliser le personnel communal et l'accompagner vers une gestion des déchets plus vertueuse.				
	Réaliser un diagnostic de la production de déchets, en vue d'établir un plan de réduction des déchets.			
	Mettre en place et améliorer la qualité du tri sélectif.			
Instaurer une politique d'achats publics responsable.				
	Sensibiliser les agents et les accompagner pour réduire l'impact environnemental des achats publics.			
Faire de toute manifestation communale un évènement éco-responsable.				
	Établir une charte de bonnes pratiques pour chaque évènement organisé sur le territoire communal.			
	Contribuer à faire connaître le pack éco-évènement.			
Mettre en place un usage responsable du numérique.  ☑				
<b>Y</b>				
Valoriser les actions réalisées en interne et les faire connaitre aux habitants.				
<b>Y</b>				



Madame, Monsieur le Maire de la commune de :	Monsieur le Président de Grenoble-Alpes Métropole
	Christophe Ferrari
	Fait à :Le :







Septembre 2020 - Création Grenoble-Alpes Métropole